

<b>Zeitschrift:</b>	Das Orchester : schweizerische Monatsschrift zur Förderung der Orchester- und Hausmusik = L'orchestre : revue suisse mensuelle pour l'orchestre et la musique de chambre
<b>Herausgeber:</b>	Eidgenössischer Orchesterverband
<b>Band:</b>	4 (1937)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Société fédérale des orchestres : séance du Comité central, le 28 février 1937 à Zurich : extrait du procès-verbal

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DAS ORCHESTER

Schweiz. Monatschrift zur Förderung der Orchester- und Hausmusik  
Offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverbandes

## L'ORCHESTRE

Revue Suisse mensuelle pour l'orchestre et la musique de chambre  
Organe officiel de la Société fédérale des Orchestres

---

REDAKTION: A. PIGUET DU FAY, SPYRISTRASSE 9, ZÜRICH 24

---

Einsiedeln April  
Avril 1937

No. 4

4. Jahrgang  
4ème Année

---

### Société fédérale des Orchestres

Séance du Comité central, le 28 février 1937 à Zurich.

Extrait du procès-verbal.

Le Comité central s'est réuni à Zurich, le dimanche 28 février écoulé. Tous ses membres étaient présents ainsi que M. Le Directeur Fessler, de Baar, représentant de la Commission de musique.

Un très copieux ordre du jour exigea 6 heures effectives de séance. Après approbation des procès-verbaux allemand et français, on prit connaissance d'entrées de nouvelles sections, et aussi, malheureusement, de quelques sorties, provoquées par des dissolutions de sociétés. Avec le développement de notre association croissent sans cesse les affaires à traiter, et une séance annuelle de comité devient un tourment. Aussi le Comité, prévoyant l'obligation de faire au moins deux séances par an, à l'avenir, décide-t-il une diminution d'un quart des jetons de présence, afin de permettre à la caisse une gestion plus facile. Une volumineuse correspondance est lue et discutée. M. Dahinden, président de la section d'Altdorf, prend part à la séance de relevée. On y discute, naturellement, de l'organisation de l'assemblée des délégués qui doit avoir lieu ce printemps dans la cité de Tell. Cette assemblée est fixée, après discussion nourrie, au dimanche 2 mai, ce dont nous prions les sections de prendre d'ores et déjà connaissance.

Comme toujours, les questionnaires annuels expédiés aux sections ont de la peine à rentrer. On en compte 55, à peine la moitié, et nous sommes au terme fixé pour leur envoi. Est-ce difficile à remplir? Allons, un peu de bonne volonté pour faciliter le travail du comité central! Les comptes de 1936 et le budget de l'année courante sont mis au point en vue de l'assemblée d'Altdorf.

L'ordre du jour portait aussi une discussion à propos de notre organe «L'Orchestre». M. Ochsner, son éditeur, et M. A. Piguet, son rédacteur, étaient présents. M. le professeur Piguet, un parfait bilingue, ne reçut que

les louanges pour la distinction avec laquelle il rédige notre journal mensuel. M. Ochsner fait des promesses quant à la parution plus régulière du journal. Les communications des sections et du comité central devraient lui «parvenir au plus tard jusqu'à la fin du mois pour que «l'Orchestre» puisse paraître le 15 du mois. Il y a beaucoup à dire quant à l'abonnement au journal officiel de notre association. La plupart des sections se contentent des deux abonnements obligatoires. Seules, quelques sections ont rendu «L'Orchestre» obligatoire pour tous leurs membres. Un effort plus grand doit être fait dans ce sens. Notre organe a pris une telle valeur, et cela grâce à M. le professeur Piguet, qu'il ne devrait manquer au chevet d'aucun musicien d'orchestre.

Bienne, 9 mars 1937.

Le secrétaire français:  
Chs. Jeanprêtre.

### L'assemblée des délégués.

aura lieu le dimanche, 2 mai 1937, à 10.15 h. à Altdorf

dans le «Tellspielhaus», avec les tractanda suivants:

1. Nomination des scrutateurs
2. Appel des sections
3. Procès-verbaux de l'assemblée des délégués du 29 mars 1936 à Berne.  
(Ils ont paru dans les Nos 4 et 5 de «L'Orchestre».)
4. Discussion, éventuellement approbation du Rapport annuel du Comité central et des Rapports des sections pour 1936.
5. Comptes 1936 et Rapport des vérificateurs.
6. Rapport du bibliothécaire.

Les rapports concernant les tractanda No 4, 5 et 6 ont été envoyés aux sections.

### 7. Intermède musical:

Trio de Schubert, op. 99, pour violon, violoncelle et piano.

### 8. Propositions du Comité central et des sections.

a) Comité central: Programme d'activité, en particulier Amélioration dans la parution de «L'Orchestre», meilleure collaboration des sections, changements dans le cahier des charges des membres du Comité central. Les commandes de musique des sections à la bibliothèque centrale doivent, dans la règle, signées aussi par le directeur de la section.

b) Sections: aucune.

### 9. Membre d'honneur

### 10. Nomination du Comité central

### 11. Nomination d'une section vérificatrice des comptes, en suite de la non-réélection statutaire de «Fidélio» Lucerne.

### 12. Désignation du lieu de la prochaine assemblée ordinaire des délégués.

### 13. Divers et imprévu.

**Art. 20 des Statuts:** Chaque section a le droit de se faire représenter à l'assemblée par deux délégués ayant droit de vote; ceux-ci peuvent être choisis